

PREFECTURE DU VAL D'OISE**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA REGLEMENTATION**

Bureau de l'Environnement

1er Bureau

J.C. 8516.

Le Préfet
Commissaire de la République
du Département du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi N° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le décret N° 77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi susvisée ;
- VU l'arrêté préfectoral d'autorisation et le récépissé de déclaration délivrés le 20 avril 1979 à la Société Cartons RAJA sise rue Ampère à Gonesse pour les installations désignées ci-après respectivement :
 - Dépôt de matières plastiques alvéolaires
N° 272 bis - 1° = A
 - Dépôt de bois, papiers, cartons
N° 81 bis = D
- VU la lettre de la Société Cartons RAJA en date du 14 septembre 1982 déclarant qu'un incendie a détruit dans la nuit du 24 au 25 juin 1982 une partie de son entrepôt ;
- VU le descriptif accompagné d'un plan remis le 21 juin 1983 au Service de l'Inspection des installations classées concernant la reconstruction de l'entrepôt ;
- VU le rapport de Mr. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche en date du 2 août 1983 indiquant que :
 - 1°)- l'incendie survenu dans la nuit du 24 au 25 juin 1982 n'a détruit que le dépôt de cartons (installation soumise à déclaration)
 - 2°)- la Société Cartons RAJA s'est conformée aux dispositions de l'article 38 du décret du 21 septembre 1977 précité.
- SUR la proposition de Mme le Secrétaire Général du Val d'Oise ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Est approuvé le plan ci-annexé fourni par la Société Cartons RAJA sise à Gonesse rue Ampère concernant la reconstruction de son dépôt de cartons détruit à la suite d'un incendie.

.../...

Toute modification de ce plan devra, avant sa réalisation, être portée à la connaissance de Mr. le Préfet, Commissaire de la République du Département du Val d'Oise.

ARTICLE 2 - Mme le Secrétaire Général du Val d'Oise, Mr. le Conseiller Général - Maire de Gonesse, Mr. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 29 AOUT 1983

Pour le Préfet,
Commissaire de la République
du département du Val d'Oise
Le Directeur,

Signé Jean BERGEAL



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet,
Commissaire de la République
du département du Val d'Oise,
L'Adjoint au Chef de Bureau,

Odile GATTY